

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS105

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.